

INT 2019/03  
24.06.2019  
développée 24.06.19

## Interpellation (au sens des articles 30 et 31 du Règlement du Conseil général de Valbirse)

**Titre de l'interpellation :**  
**« Locaux école à journée continue (EJC) »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR et sympathisants souhaite interpellier le Conseil communal au sujet des locaux de l'école à journée continue (EJC).

Nos questions sont les suivantes :

- 1) Est-ce que le Conseil communal estime que le bâtiment de la ludothèque (dans lequel se trouve l'EJC) est conforme aux dispositions légales et de sécurité à respecter pour un tel usage ?
- 2) Si non, quelles sont les mesures qu'il a prises et/ou prévoit de prendre afin de mettre ce bâtiment en conformité avec les exigences découlant de l'exploitation de l'EJC ?
- 3) En cas de sinistre découlant d'une inadéquation des locaux, qui assumera la responsabilité ?
- 4) De manière plus générale, quels sont la vision et le plan pour les infrastructures de l'EJC sur le long terme (10 à 15 ans), sachant que cette structure est toujours plus utilisée par la population ?

Nous vous remercions de votre attention.

Valbirse, le 24 juin 2019

Groupe PLR et sympathisants

